

19/10/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Pratiques anticoncurrentielles dans le Cloud :
Une réalité majoritairement liée au logiciel et des coûts inférieurs
aux gains procurés par l'informatique en nuage**

Selon une étude exclusive du cabinet Asterès pour la Fondation Concorde, les gains procurés par le cloud computing excèdent de 20 milliards d'euros les conséquences de possibles pratiques anticoncurrentielles dans le secteur sur les dix dernières années. L'étude alerte notamment sur les offres groupées - achat de Cloud et de logiciels - qui ont été proposées à 72% des entreprises. La Fondation Concorde s'inquiète du retard dans l'adoption du cloud par les entreprises en France et appelle le Gouvernement à une politique audacieuse en la matière.

PARIS, LE 13 OCTOBRE 2022 - Après la parution récente d'une étude conduite par l'économiste Frédéric Jenny pour le compte du CISPE[1], le Cabinet Asterès, mandaté par la Fondation Concorde, s'est penché sur les pratiques anticoncurrentielles dans le marché du cloud et leur impact économique, en lien notamment avec l'usage d'une position dominante par certains fournisseurs de logiciels. Asterès chiffre la valeur créée par le recours au « cloud computing » en France à 26 Mds€ sur dix ans quand les pratiques anticoncurrentielles auraient au contraire impacté négativement de 6 Mds€ ce résultat. Autrement dit, sans ces pratiques anticoncurrentielles, le gain aurait été de 32 milliards et l'économie française aurait bénéficié de 0,1 % de gain de productivité supplémentaire.

(1). Frédéric Jenny, « Cloud Infrastructure Services: An analysis of potentially anti-competitive practices » (CISPE, octobre 2021), <https://1c0189d5-591c-4879-8e77->

19/10/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moins coûteux, plus simple et plus rapide à déployer, plus flexible et plus sécurisé que les modèles traditionnels de stockage interne, le cloud accélère l'innovation et en réduit le coût en permettant aux entreprises de se concentrer sur leur cœur de métier. Des travaux menés par l'OCDE estiment qu'une entreprise qui adopte le cloud gagne 0,2% de productivité par an, rappelle l'étude du cabinet Asterès.

En dépit de ces avantages, les entreprises françaises sont en retard dans l'adoption de cette solution : seules 29% des entreprises françaises de plus de 10 salariés utilisent le cloud selon Eurostat contre 41% en moyenne dans l'Union européenne[2]. Les pays les plus en avance affichent des taux d'utilisation de 75% (Suède et Finlande). Ce retard pourrait être causé en partie par des **pratiques potentiellement anticoncurrentielles sur le marché des logiciels et ayant un impact sur le secteur du cloud. Ces pratiques réduiraient les gains de productivité permis par l'adoption du cloud en augmentant les coûts des entreprises et en limitant donc leurs investissements dans les technologies numériques.**

Sur une période de dix ans, Asterès estime à partir des travaux de l'OCDE que l'adoption du cloud par les entreprises françaises a permis 26 Mds€ de baisse de coût ou de création de valeur. En parallèle, trois pratiques potentiellement et partiellement anticoncurrentielles identifiées par l'étude ont impliqué une hausse totale des coûts pour les entreprises françaises de l'ordre de 6 Mds€ sur dix ans :

[2] « Cloud Computing - Statistics on the Use by Enterprises », consulté le 19 avril 2022, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cloud_computing_-_statistics_on_the_use_by_enterprises.

19/10/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **1. L'usage d'une position dominante sur un marché pour favoriser ses produits sur un marché lié.** Ici, il s'agit principalement d'éditeurs de logiciels qui utiliseraient leur position dominante comme effet de levier pour inciter leurs clients à choisir leurs infrastructure et plateforme cloud via des ventes groupées ou des hausses de prix des logiciels. **Cette pratique peut détourner les entreprises des solutions d'infrastructures cloud les plus adaptées à leurs besoins ou les conduire à payer plus cher pour utiliser l'infrastructure cloud de leur choix. D'après une enquête réalisée par Vanson Bourne pour Asterès auprès de 100 DSI, ces offres groupées auraient été proposées à 72% des entreprises.**
- **2. L'augmentation des prix au moment du renouvellement du contrat grâce à des coûts de sortie généralement élevés.** Pour des raisons techniques, changer de fournisseur est coûteux pour les clients, faisant du choix initial du fournisseur un décision difficilement réversible (on parle de « verrouillage » ou « lock-in » en anglais). Les fournisseurs sont donc en mesure d'augmenter leurs prix une fois que leur client a commencé à utiliser ces outils ou a migré ses données vers le cloud. **Parmi les entreprises interrogées ayant déjà renouvelé leur contrat cloud, 87% ont connu une hausse de prix de 18% à 50% lors de ce renouvellement. Une inflation excessive qui représenterait un coût de 250M€ à 540Mds€ par an, soit une part notable mais très minoritaire des coûts induits par les pratiques anticoncurrentielles, objets de l'étude.**

19/10/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **3. L'existence de coûts de sortie élevés favorise également l'acceptation de conditions d'utilisation complexes, notamment pour les logiciels, entraînant des coûts cachés.** Plusieurs utilisateurs de logiciels cloud ont témoigné de l'opacité des conditions d'utilisation des services cloud et de leur constante évolution[1]. Le coût de conformité aux conditions d'utilisation du cloud en général (sans distinguer le type de service), est estimé à environ 4 Mds€ pour l'ensemble des entreprises françaises ayant déjà adopté le cloud. A noter que la totalité de ce coût ne peut être attribué au manque de concurrence et que seul le coût initial de mise en conformité est ici évalué. Comme pour les hausses de prix, ces coûts cachés sont autant de moyens financiers qui ne sont pas investis dans la transformation numérique.

L'ensemble de ces résultats ont été obtenus en évaluant, année par année, entre 2012 et 2021, les différents coûts pour les entreprises adoptant ou ayant déjà adopté le cloud en France. **En investissant tous ces surcoûts dans des technologies numériques aussi efficaces que le cloud, la productivité des entreprises aurait pu augmenter de 0,1% supplémentaire.**

[3] Voir les témoignages recueillis dans le cadre de l'étude : Frédéric Jenny, « Cloud Infrastructure Services : An analysis of potentially anti-competitive practices » (CISPE, octobre 2021), https://1c0189d5-591c-4879-8e77-9042791e1e52.filesusr.com/ugd/159979_acbf93e9b2164250a0ca93e753616650.pdf?utm_source=btn.

19/10/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alors que le cloud constitue un levier considérable de création de valeur il convient donc de maximiser son impact en s'assurant d'une concurrence saine et efficace. La Fondation Concorde appelle les pouvoirs publics à une politique ambitieuse en matière d'adoption du cloud en France pour permettre aux entreprises de bénéficier de toutes ses potentialités :

1. Traiter le sujet des pratiques anticoncurrentielles par les moyens appropriés, en particulier en ce qui concerne les ventes simultanées de cloud et de logiciels.
2. Favoriser la création de nouveaux data centers, la demande et le taux de recours au cloud étant directement liés à l'offre des opérateurs et celle-ci étant elle-même dimensionnée en tenant compte des capacités disponibles.
3. Clarifier ce qui relève des données à protéger dans le cadre des dispositifs relevant de la stratégie dite "Cloud de confiance" et les données qui n'en relèvent pas, afin de permettre le recours à l'offre existante à moindre coût.